

Réunion du Conseil Municipal du 27 Janvier 2015

Présents ou représentés : A. Forestier, C. Haroux, A. Lapaux, M. Munich, C. Sergent, P. Blateyron, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët,
Absente : C. Patier

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2014, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Choix des entreprises pour la construction du commerce multiple rural :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a conduit, conformément au code des marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence pour des travaux de construction d'un commerce multi-services.

La procédure est une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'annonce légale est parue dans le journal « La Montagne » du Vendredi 21 Novembre 2014 pour une date limite de réception des plis le 17 Décembre 2014 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Jeudi 18 Décembre 2014 à 17 h. 30 et a procédé à l'ouverture des plis.

Un grand nombre d'entreprises ont répondu, pour tous les lots ; le cabinet de maîtrise d'œuvre doit remettre son rapport compte tenu des critères retenus : valeur technique (40 %) et prix de l'offre (60 %).

La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le mardi 27 Janvier 2015 à 17 h. 30 en présence de l'architecte. Elle a émis un avis sur l'offre mieux-disante à retenir par lot (11 lots)

Le Conseil Municipal s'est ensuite réuni pour délibérer sur le choix des entreprises. L'ensemble des conseillers présents ont voté à l'unanimité pour retenir l'avis de la commission d'appel d'offres et choisir donc :

N° du lot et nombre d'entreprises ayant répondu	Entreprise choisie	Montant H.T. en €
1 – Gros œuvre (17)	Arvernoise de Construction	134 347.30
2 – Charpente bois (3)	ROSSIGNOL	14 040.00
3 – Couverture – étanchéité (6)	VIROT	42 501.31
4 – Menuiseries extérieures alu (4)	GS2A	28 012.00
5 – Serrurerie (6)	GS2A	23 644.00
6 – Menuiseries intérieures (2)	Déclaré infructueux	lot en négociation
7 – Cloisonnement – Peinture (9)	VIER	32 057.00
8 – Carrelage – Faïence (12)	FONCEL	10 024.94
9 – Electricité (10)	EYMARD	25 000.21
10 – Chauffage – Plomberie (6)	MANTIN	32 074.04
11 – Chambre froide	Déclaré infructueux	lot en négociation
	TOTAL	341 700.80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer les marchés
- à donner les ordres de service
- à prévoir les financements dans le budget « Local commercial »

- Autorisation pour gérer et donner à bail la maison de l'ancien épicier

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF-Smaf s'est rendu propriétaire d'une maison d'habitation avec ses dépendances, le tout cadastré AP 372, 373, 877, ainsi que pour moitié indivise avec la commune la parcelle AP 1086.

Compte tenu du projet de construction du commerce, la commune souhaite lier la location du commerce sous forme de bail commercial avec la location précaire de la maison propriété du Smaf.

Ces dits éléments pris en compte, le Smaf propose de mettre à disposition de la commune pour travaux et gestion locative le bien sus-indiqué.

Le Smaf propose par ailleurs de rédiger au nom de la commune un projet de convention de location bail précaire et révocable pour louer à Mr SORIANO pour un loyer mensuel de 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les deux conventions
- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives ainsi que les travaux nécessaires pour cette location précaire

- Démolitions :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction du commerce multi-services dont les lots ont été attribués récemment vont démarrer sans tarder.

Par ailleurs, suite aux différentes acquisitions réalisées et après désamiantage des bâtiments sur pied, il est nécessaire de démolir un ensemble de bâtiments, à la fois pour permettre la reconstruction du commerce et l'aménagement d'une place publique.

Monsieur le Maire précise qu'il a lancé une consultation de trois entreprises. Après affichage en Mairie, deux entreprises ont répondu :

- PARRA Olivier pour une somme de 78 000 €
- La Forezienne d'Entreprise pour une somme de 58 900 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise La Forezienne, celle-ci étant la moins disante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce choix et autorise le Maire à passer commande et à dégager les moyens financiers pour payer

- Le point sur les travaux

- Route des Fours à chaux : les travaux vont commencer début Mars.
- Cegelec est en train de terminer ses travaux
- Propriété Florençon : le fossé doit être refait
- le bornage des trois lots pour le cabinet médical a été effectué
- Mr Borel, du SBA, doit passer en Mairie pour convenir de l'emplacement des Points d'Apport Volontaires (PAV)

- Questions diverses :

- la Poste : du fait des baisses d'activité, beaucoup de communes (Chappes, Les Martres, Beauregard l'Evêque, etc...) se voient proposer des réductions d'horaires, des agences postales communales, ou des relais Poste. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour demander le maintien des services publics.